

Gzyme 3x

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 12/20/2019 Date de révision: 12/20/2019 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Gzyme 3x

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Solution de nettoyage enzymatique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Germiphene Corperation
1379 Colborne Street East
Brantford, N3T 5M1 - Canada
T 519-759-7100 - F 519-759-1625

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC 613-996-6666 (Transport seulement)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Flam. Liq. 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:vapeurs)
Skin Irrit. 2
Eye Irrit. 2A
Resp. Sens. 1
Carc. 2
Repr. 1B
STOT RE 1

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

Liquide combustible. Nocif par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Susceptible de provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence (GHS) :

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Porter un équipement de protection respiratoire. En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un centre antipoison ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Éliminer le

Gzyme 3x

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

54,63 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Vapeurs))

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % |
|---------------------------------------|---------------------------|-----------|
| Ethanol, 2,2',2"-nitrilotris- | (n° CAS) 102-71-6 | 7 - 13 |
| 2-Butoxyéthanol | (n° CAS) 111-76-2 | 7 - 13 |
| Acide borique | (n° CAS) 10043-35-3 | 3 - 7 |
| Chlorure de calcium | (n° CAS) 10035-04-8 | 1 - 5 |
| Diéthanolamine | (n° CAS) 111-42-2 | 0.5 - 1.5 |
| Subtilisines (enzymes protéolytiques) | (n° CAS) 9014-01-1 | 0.1 - 1 |
| Méthanol | (n° CAS) 67-56-1 | 0.1 - 1 |

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Nocif par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
- Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
- Symptômes chroniques : Susceptible de provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Provoque des lésions aux organes par une exposition prolongée ou répétée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

Gzyme 3x

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide combustible. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Ammoniac. Oxydes d'azote.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'abri des sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Mesures d'hygiène : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Protéger du gel.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Ethanol, 2,2',2''-nitrilotris- (102-71-6) | | |
|---|------------------------|---------------|
| ACGIH | ACGIH TWA (mg/m³) | 5 mg/m³ |
| 2-Butoxyéthanol (111-76-2) | | |
| ACGIH | ACGIH TWA (ppm) | 20 ppm |
| ACGIH | Remarque (ACGIH) | Eye & URT irr |
| OSHA | OSHA PEL (TWA) (mg/m³) | 240 mg/m³ |
| OSHA | OSHA PEL (TWA) (ppm) | 50 ppm |
| IDLH | US IDLH (ppm) | 700 ppm |

Gzyme 3x

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

| 2-Butoxyéthanol (111-76-2) | | |
|--|---------------------------------------|--|
| NIOSH | NIOSH REL (TWA) (mg/m ³) | 24 mg/m ³ |
| NIOSH | NIOSH REL (TWA) (ppm) | 5 ppm |
| Acide borique (10043-35-3) | | |
| ACGIH | ACGIH TWA (mg/m ³) | 2 mg/m ³ (inhalable particulate matter (Borate compounds, inorganic)) |
| ACGIH | ACGIH STEL (mg/m ³) | 6 mg/m ³ (inhalable particulate matter (Borate compounds, inorganic)) |
| Chlorure de calcium (10035-04-8) | | |
| Non applicable | | |
| Diéthanolamine (111-42-2) | | |
| ACGIH | ACGIH TWA (mg/m ³) | 1 mg/m ³ (inhalable fraction and vapour) |
| NIOSH | NIOSH REL (TWA) (mg/m ³) | 15 mg/m ³ |
| NIOSH | NIOSH REL (TWA) (ppm) | 3 ppm |
| Subtilisines (enzymes protéolytiques) (9014-01-1) | | |
| ACGIH | ACGIH (mg/m ³) (Limite) | 0,00006 mg/m ³ (Subtilisins) |
| NIOSH | NIOSH REL (STEL) (mg/m ³) | 0,00006 mg/m ³ (Subtilisins) |
| Méthanol (67-56-1) | | |
| ACGIH | ACGIH TWA (ppm) | 200 ppm |
| ACGIH | ACGIH STEL (ppm) | 250 ppm |
| OSHA | OSHA PEL (TWA) (mg/m ³) | 260 mg/m ³ |
| OSHA | OSHA PEL (TWA) (ppm) | 200 ppm |
| IDLH | US IDLH (ppm) | 6000 ppm |
| NIOSH | NIOSH REL (TWA) (mg/m ³) | 260 mg/m ³ |
| NIOSH | NIOSH REL (TWA) (ppm) | 200 ppm |
| NIOSH | NIOSH REL (STEL) (mg/m ³) | 325 mg/m ³ |
| NIOSH | NIOSH REL (STEL) (ppm) | 250 ppm |

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|---|---|
| Contrôles techniques appropriés | : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. |
| Protection des mains | : Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. |
| Protection oculaire | : Porter un appareil de protection des yeux/du visage. |
| Protection de la peau et du corps | : Porter un vêtement de protection approprié. |
| Protection des voies respiratoires | : Porter un équipement de protection respiratoire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. |
| Contrôle de l'exposition de l'environnement | : Éviter le rejet dans l'environnement. |
| Autres informations | : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------------|----------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Apparence | : Limpide |
| Couleur | : Bleu-vert |
| Odeur | : Aucune donnée disponible |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : 7 - 9 |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |

Gzyme 3x

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

| | |
|--|--|
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Liquide combustible |
| Pression de la vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de la vapeur à 20 °C (68 °F) | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : 1 - 1,2 g/ml @ 25 ± 1 °C (77 ± 1.8 °F) |
| Solubilité | : Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Activité protéolytique : Min. 0.217 AU/ml

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matières incompatibles. Sources d'inflammation. Gel.

10.5. Matières incompatibles

Matières oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Ammoniac. Oxydes d'azote. Peut libérer des gaz inflammables.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|-------------------------------|-------------------------|
| Toxicité Aiguë (voie orale) | : Non classé |
| Toxicité Aiguë (voie cutanée) | : Non classé |
| Toxicité aigüe (inhalation) | : Nocif par inhalation. |

| | |
|----------------------------------|---|
| ATE CA (vapeurs) | 10,508 mg/l/4h |
| Toxicité aiguë inconnue (GHS CA) | 54,63 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Vapeurs)) |

| 2-Butoxyéthanol (111-76-2) | |
|----------------------------|------------|
| DL50 orale rat | 470 mg/kg |
| DL 50 cutanée rat | 220 mg/kg |
| CL50 inhalation rat | 2,35 mg/l |
| CL50 inhalation rat | 486 ppm/4h |

| Acide borique (10043-35-3) | |
|----------------------------|----------------|
| DL50 orale rat | 2660 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | > 2000 mg/kg |
| CL50 inhalation rat | > 0,16 mg/l/4h |

Gzyme 3x

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

| Diéthanolamine (111-42-2) | |
|---|---|
| DL50 orale rat | 780 mg/kg |
| DL50 orale | 2300 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | 11,9 ml/kg |
| Subtilisines (enzymes protéolytiques) (9014-01-1) | |
| DL50 orale rat | 3700 mg/kg |
| Méthanol (67-56-1) | |
| DL50 orale rat | 6200 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | 15840 mg/kg |
| CL50 inhalation rat | 22500 ppm (Exposure time: 8 h) |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Provoque une irritation cutanée. pH: 7 - 9 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 7 - 9 |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Cancérogénicité | : Susceptible de provoquer le cancer. |
| Ethanol, 2,2',2''-nitrioltris- (102-71-6) | |
| Groupe IARC | 3 - Inclassable |
| 2-Butoxyéthanol (111-76-2) | |
| Groupe IARC | 3 - Inclassable |
| Diéthanolamine (111-42-2) | |
| Groupe IARC | 2B - Peut-être cancérogène pour l'homme |
| Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène | Oui |
| Toxicité pour la reproduction | : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé |
| 2-Butoxyéthanol (111-76-2) | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Peut irriter les voies respiratoires. |
| Subtilisines (enzymes protéolytiques) (9014-01-1) | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Peut irriter les voies respiratoires. |
| Méthanol (67-56-1) | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Risque avéré d'effets graves pour les organes. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| 2-Butoxyéthanol (111-76-2) | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Diéthanolamine (111-42-2) | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Danger par aspiration | : Non classé |
| Symptômes/effets après inhalation | : Nocif par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. |

Gzyme 3x

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

| | |
|---|---|
| Symptômes/effets après contact oculaire | : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. |
| Symptômes/effets après ingestion | : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. |
| Symptômes chroniques | : Susceptible de provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Provoque des lésions aux organes par une exposition prolongée ou répétée. |
| Autres informations | : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux. |

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

| Ethanol, 2,2',2"-nitrotris- (102-71-6) | |
|--|--|
| CL50 poisson 1 | 11800 mg/l |
| CE50 Daphnie 1 | 1386 mg/l |
| CL50 poissons 2 | > 1000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static]) |
| ErC50 (algues) | 169 mg/l |
| NOEC chronique crustacé | 16 mg/l |
| 2-Butoxyéthanol (111-76-2) | |
| CL50 poisson 1 | 1490 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static]) |
| CE50 Daphnie 1 | > 1000 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna) |
| CL50 poissons 2 | 2950 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus) |
| Acide borique (10043-35-3) | |
| CE50 Daphnie 1 | 115 - 153 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna) |
| Diéthanolamine (111-42-2) | |
| CL50 poisson 1 | 4460 - 4980 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through]) |
| CE50 Daphnie 1 | 2,15 mg/l |
| CL50 poissons 2 | 1200 - 1580 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static]) |
| CE50 autres organismes aquatiques 2 | 2,1 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pseudokirchneriella subcapitata) |
| ErC50 (algues) | 2,1 mg/l |
| NOEC chronique crustacé | 0,78 mg/l |
| Subtilisines (enzymes protéolytiques) (9014-01-1) | |
| CL50 poisson 1 | 200 mg/l |
| Méthanol (67-56-1) | |
| CL50 poisson 1 | 28200 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through]) |
| CL50 poissons 2 | > 100 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static]) |

12.2. Persistance et dégradabilité

| Gzyme 3x FF | |
|------------------------------|-------------|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Gzyme 3x FF | |
|---|-----------------------------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |
| Ethanol, 2,2',2"-nitrotris- (102-71-6) | |
| BCF poissons 1 | < 3,9 |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | -2,53 |
| 2-Butoxyéthanol (111-76-2) | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | 0,81 (@ 25 °C) |
| Acide borique (10043-35-3) | |
| BCF poissons 1 | 0 |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | -0,757 (@ 25 °C) |
| Diéthanolamine (111-42-2) | |
| BCF poissons 1 | (no significant bioconcentration) |

Gzyme 3x

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

| Diéthanolamine (111-42-2) | |
|--------------------------------------|-----------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau | -2,18 (@ 25 °C) |

| Méthanol (67-56-1) | |
|--------------------------------------|-------|
| BCF poissons 1 | < 10 |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | -0,77 |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de DOT/TMD

Non déterminé

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus), sauf pour:

| | |
|---------------------------------------|-------------------|
| Chlorure de calcium | n° CAS 10035-04-8 |
| Subtilisines (enzymes protéolytiques) | n° CAS 9014-01-1 |
| Lipase, triacylglycérol | n° CAS 9001-62-1 |
| Amylase, .alpha.- | n° CAS 9000-90-2 |

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - É-U

⚠ ATTENTION: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Diéthanolamine, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, et Méthanol, reconnu par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 12/20/2019
Autres informations : Aucun.
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (NexReg)

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.